



Institut pour la Justice

RAPPORT MORAL

Année 2025

Présenté à l'Assemblée générale le lundi 29 juin 2026

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Le mot d'introduction

L'année 2025 aura été, pour l'Institut pour la Justice (IPJ), une année de consolidation et de percées concrètes. Fidèle à sa vocation de porte-voix des citoyens et des victimes de dysfonctionnements judiciaires, l'association a poursuivi sa triple mission : agir auprès des décideurs politiques, produire une expertise rigoureuse sur les défaillances de la Justice pénale, et informer largement l'opinion publique.

Rappelons qu'en tant que think tank indépendant, l'IPJ ne perçoit aucune subvention publique et agit grâce au seul soutien de ses donateurs et sympathisants, ce qui garantit sa liberté de parole et sa capacité d'action. En 2025, cette indépendance s'est traduite par des résultats tangibles, dont une victoire législative majeure validée par le Conseil constitutionnel, plusieurs études de référence, des mobilisations citoyennes d'ampleur et une présence médiatique soutenue.

Le présent rapport moral retrace les principales actions conduites au cours de l'exercice 2025, organisées autour des trois piliers qui structurent l'activité de l'association : l'action, l'expertise et l'information. Il rend également compte du soutien aux victimes, de la vie associative et des perspectives pour l'année à venir.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'équipe

A la fin de l'année, l'équipe compte 6 salariés en CDI, une salariée en CDD, et un étudiant en contrat d'apprentissage en durée déterminée.

Pierre-Marie Sève dirige l'association et en est le porte-parole, Marie-Alix Maisonabe est responsable administrative et s'occupe des relations avec les victimes ; François Blumenroeder est responsable de la communication ; Valérie Goguillot gère le secrétariat et elle est graphiste, Marie-Bénédicte Kedinger s'occupe du marketing et des relations avec les donateurs ; Tania assure le ménage des bureaux.

La salariée employée en CDD est juriste et s'occupe de la production de rapports, d'études et d'amendements.

L'étudiant en contrat d'apprentissage en durée déterminée produit du contenu et assure la présence de l'association sur toutes les plateformes de réseaux sociaux.

Le bilan de cette organisation est positif et satisfaisant pour l'association qui compte sur des salariés aux profils divers mais tous professionnels, consciencieux et engagés.



La vie associative et l'indépendance

Association loi 1901 créée en 2007, l'Institut pour la Justice rassemble citoyens, victimes et experts mobilisés pour promouvoir une Justice plus protectrice des citoyens et plus équitable vis-à-vis des victimes. L'association s'appuie sur un collège d'experts du champ pénal — magistrats, avocats, universitaires, criminologues et responsables des forces de l'ordre — qui garantit la rigueur de ses travaux.

Soucieux de préserver sa liberté de parole et sa capacité d'action, l'IPJ ne reçoit aucune subvention publique et n'agit que grâce aux dons de ses bienfaiteurs. Cette indépendance financière constitue le socle de sa crédibilité et de son autonomie d'analyse. Le détail des ressources et des emplois de l'exercice figure dans le rapport financier 2025, présenté distinctement.

LES ACTIONS DE FOND ET DE TERRAIN DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE

1. NOTRE ACTION AUPRES DES ELUS

L'Institut pour la Justice mobilise le grand public grâce à des pétitions et transforme ses solutions en actions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat. L'année 2025 a été marquée par une avancée législative décisive.

Une victoire historique : l'expulsion automatique des narcotrafiquants étrangers

Le fait marquant de l'année 2025 restera l'adoption, puis la validation, d'un amendement porté par l'Institut pour la Justice visant à **automatiser l'expulsion des narcotrafiquants étrangers**.

Fin mars 2025, l'IPJ est parvenu à faire voter cet amendement par le Parlement. C'est par l'entremise de la député RN Edwige Diaz que l'amendement de l'IPJ permettant l'expulsion de tous les étrangers reconnus coupables de trafic de drogue a été voté.

Le 12 juin 2025, le Conseil constitutionnel a validé le dispositif, rendant la mesure définitive. Désormais, tout étranger reconnu coupable d'une infraction liée au trafic de stupéfiants se verra, par principe, prononcer une peine complémentaire d'interdiction du territoire français (ITF). Cette réforme marque un retour en force de la « double peine » et illustre la capacité de l'association à transformer ses propositions en droit positif.

Il y a, en France, 50 000 condamnations par an pour usage et trafic de drogue, dont 25 % d'étrangers... La France n'avait aucune raison de conserver sur son sol ces étrangers qui trafiquent de la drogue. C'est pourquoi l'Institut pour la Justice a profité d'une occasion à l'Assemblée nationale pour que l'expulsion des délinquants étrangers ne soit plus l'exception, mais bien le principe dans toute condamnation.

Il ne s'agit pas d'OQTF mais bien d'ITF, un dispositif beaucoup plus puissant (5 % d'exécution pour les OQTF contre 75 % pour les ITF). Enfin, selon les calculs de l'IPJ, 12 500 étrangers seront concernés par ces expulsions.

Présence et plaidoyer auprès des décideurs

Tout au long de l'année, l'IPJ a entretenu un dialogue actif avec les responsables politiques et les mouvements de jeunesse.

Pierre-Marie Sève répond à toutes les sollicitations, de tous les bords politiques, pour adresser au plus grand nombre d'élus ses analyses et ses solutions.

Parmi les rencontres réalisées par les représentants de l'association, voici certains rendez-vous importants :

- Le 28 février, rencontre avec Jonathan Gery, député RN du Rhône pour lui présenter le *Livre Blanc* ;
- L'IPJ a tenu un stand au campus des jeunes républicains à Épinal le 22 mars ;
- Le 27 mars, au Ministère de l'intérieur, les représentants de l'association ont présenté leurs propositions au cabinet du ministre ;
- Le 8 avril, Pierre-Marie Sève a fait une présentation aux députés du groupe RN à l'Assemblée nationale sur le thème du laxisme en chiffre ;
- Le 15 avril, l'association a tenu un stand à l'Assemblée nationale pour présenter l'ensemble de ses travaux aux députés
- Le 24 juin, l'IPJ était présent au Sommet des Libertés qui se tenait au Casino de Paris ;
- Le 17 décembre, rendez-vous avec François-Xavier Ceccoli (député LR) pour aborder avec lui le problème du narcotrafic ;

2. L'EXPERTISE : OBJECTIVER LES DEFAILLANCES DE LA JUSTICE ET PROPOSER DES SOLUTIONS EFFICACES

Constat des défaillances, élaboration de solutions : l'IPJ est un think tank de référence dans le domaine judiciaire. En 2025, l'association a publié plusieurs études fondées sur les données officielles du ministère de la Justice.

Étude « L'emprisonnement ferme, peine centrale mais sanction marginale » (janvier 2025)

Publiée le 24 janvier, cette étude exclusive porte sur 98 % des délits sanctionnés en 2022, à partir des chiffres du Casier judiciaire national. Elle démontre, données à l'appui, ce que l'association qualifie de « carcérophobie » judiciaire :

- pour plus de 90 % des délits, les peines de prison ferme sont une minorité des sanctions prononcées par les tribunaux ;
- pour 40 % des délits, elles représentent moins d'un cinquième des sanctions ;
- lorsqu'une peine ferme est décidée, sa durée est inférieure à un an dans les trois quarts des cas, et inférieure ou égale à six mois pour près d'un tiers des cas.

L'étude conclut à un écart considérable entre la peine encourue et la peine effectivement prononcée, la prison devenant une sanction « plus virtuelle que réelle » et perdant sa force dissuasive.

Sondage sur l'expulsion des trafiquants de drogue étrangers (mars 2025)

En mars, l'IPJ a dévoilé les résultats d'un sondage révélant que 89 % des Français sont favorables à l'expulsion systématique des trafiquants de drogue de nationalité étrangère. Ce travail d'opinion est venu appuyer l'action législative de l'association sur le narcotrafic et a démontré l'adhésion massive des citoyens à ses propositions.

Étude « Immigration afghane et sécurité publique » (septembre 2025)

Dans sa note de synthèse n° 65 publiée en septembre 2025, l'Institut pour la Justice a analysé les enjeux de sécurité publique liés à l'immigration afghane en Europe. L'étude souligne que près de 400 000 Afghans sont arrivés en Europe entre 2015 et 2025, principalement en Allemagne, en France et en Autriche, et alerte sur les difficultés de contrôle de ces flux du fait des contraintes juridiques liées au droit d'asile.

Étude « Blanchiment dans les kebabs : les chiffres qui révèlent l'ampleur du phénomène »

Ces dernières années, un sentiment largement partagé s'est imposé dans l'opinion publique : les kebabs sont un commerce de choix pour le blanchiment de l'argent du trafic. Partant de cette intuition, l'Institut pour la Justice a entrepris un travail inédit : objectiver, chiffrer et qualifier pour la première fois cette réalité largement connue mais jamais étudiée.

Alors que les kebabs se multiplient en France, leur rôle dans l'intégration de l'argent sale est désormais documenté, à travers l'analyse de signaux financiers, de témoignages de terrain et de

données d'enquête. Loin d'être un fantasme, le blanchiment par les kebabs est un phénomène massif. Cette étude entend alerter les pouvoirs publics sur l'urgence d'agir.

La Revue française de criminologie et de droit pénal

Fidèle à sa vocation interdisciplinaire, la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal réunit à chaque nouveau numéro des contributions variées émanant de théoriciens et de praticiens du droit pénal et de la criminologie.

En avril et octobre, les vingt-quatrième et vingt-cinquième numéros de la Revue ont été publiés recouvrant de sujets de droit, de criminologie, de sécurité et d'actualités.

Ainsi, voici les contributions de la publication d'avril :

- À la recherche des origines d'une déréalité persistante, procédure pénale entravée, inexécution des peines, droit pénal en perdition, par Francis Casorla
- La justice pénale sous l'emprise de la gauche, par Morgane Daury-Fauveau
- Violences et intimidations dans nos écoles : les solutions ne manquent pas, par Maurice Cusson
- Transition politique et réforme de la police en Ukraine, par Eric Meynard
- Moderniser le système de justice pénale : un programme pour le nouveau Congrès, par Charles Fain Lehman

Et celles de la publication d'octobre :

- La légitimité de la légitime défense des victimes dans un contexte d'effondrement des institutions et d'un droit pénal ravagé, par Francis Casorla
- Abandon de l'autorité, augmentation de la violence des mineurs. Comment rétablir les interdits ? par Maurice Berger
- La nouvelle architecture judiciaire. Remarques sur un langage symbolique par Stéphane Mouré
- Plaidoyer pour une révolution pénale par Luc Fontaine
- À la recherche des corrélats neurologiques de troubles mentaux chez les détenus des institutions carcérales par Carole Sénéchal

3. L'INFORMATION : PORTER LE DEBAT DANS L'ESPACE PUBLIC

L'Institut pour la Justice prend la parole très régulièrement dans l'espace médiatique pour faire valoir ses constats et ses solutions. L'année 2025 a confirmé sa montée en puissance médiatique.

Le documentaire « Justice : comment la gauche a pris le pouvoir » (novembre 2025)

Temps fort de la fin d'année, l'Institut pour la Justice a mis en ligne le 25 novembre 2025 un documentaire intitulé « *Justice : comment la gauche a pris le pouvoir* », réalisé par Charles Timon et diffusé sur YouTube. Ce film d'une heure et demie réunit plusieurs intervenants spécialisés — les magistrats Philippe Bilger, François Falletti, Jean-Claude Magendie, Georges

Fenech et Béatrice Brugère, ainsi que des avocats, professeurs de droit et journalistes — pour documenter la politisation de l’institution judiciaire.

Il a été visionné plus de 150 000 fois sur Youtube.

Son lancement a eu lieu lors d’une grande soirée organisée par *Le Journal du Dimanche* au Dôme de Paris (Palais de Sports). L’IPJ était l’un des quatre grands invités de cette soirée exceptionnelle. La demi-heure consacrée exclusivement à l’IPJ a commencé par une version courte mais percutante du documentaire, qui a coupé le souffle des 4 000 spectateurs présents ce soir-là.

Ces spectateurs ont pu, dans un deuxième temps, apprécier une intense discussion entre Charlotte d’Ornellas, Pierre-Marie Sève et Harmonie Comyn, veuve du gendarme Comyn tué par un multirécidiviste cap-verdien.

Le documentaire a largement relancé le débat public et a fait l’objet d’un entretien de Pierre-Marie Sève dans *Le Journal du Dimanche* en décembre 2025. Il illustre la volonté de l’association d’investir de nouveaux formats de contenu pour toucher un public élargi.

Une présence médiatique soutenue

Depuis sa création, dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision, l’IPJ et ses experts réagissent à l’actualité, participent à des débats, des émissions de décryptage pour faire entendre et comprendre leurs points de vue et leurs combats.

En 2024, à de très nombreuses reprises, l’Institut pour la Justice a répondu aux interviews et aux sollicitations du *Figaro*, de *Valeurs actuelles*, de *CNews*, du *JDD*, d’*Europe 1*, de *Sud Radio*, d’*Atlantico*, *Bd Voltaire*, etc.

L’IPJ répond à toutes les sollicitations.

Le directeur de l’association, Pierre-Marie Sève, est intervenu à de nombreuses reprises dans les grands médias nationaux tout au long de l’année. En voici quelques exemples :

- en février 2025, sur *Le Figaro Live* et dans plusieurs interviews où il décrypte les chiffres de l’insécurité et défend l’idée que « notre système judiciaire n’est plus adapté à notre époque » ;
- en mai 2025, sur *CNews*, autour des chiffres du prononcé des peines, et sur *Europe 1* à propos du jugement du meurtrier de Matisse ;
- en septembre 2025, sur *CNews* dans l’émission « 180 Minutes Info », sur l’actualité politique et sécuritaire.

En juillet 2025, Pierre-Marie Sève a fait l’objet d’un portrait dans *Le Figaro Magazine*, revenant notamment sur la victoire obtenue sur l’expulsion des étrangers condamnés pour narcotrafic.

4. LE SOUTIEN AUX VICTIMES

Si l'association n'est pas une association d'aide aux victimes et ne fait pas d'assistance juridique, elle est néanmoins une association de soutien qui offre à toutes les victimes qui la contactent une oreille bienveillante et compassionnelle. Le collectif de victimes garde des liens étroits avec les membres de l'association. L'association veille à toujours poursuivre ce travail précieux et utile de veille téléphonique et de soutien à toutes les personnes qui appellent l'IPJ, et qui ont surtout besoin de sortir de la solitude dans laquelle elles sont plongées.

Le baptême des rues de Paris aux noms des victimes (mars 2025)

Dans la nuit du 26 au 27 mars 2025, l'Institut pour la Justice a symboliquement rebaptisé plusieurs rues de Paris aux noms de victimes de l'incurie de la Justice — Philippine, Axelle Dorier, Philippe Monguillot, Jérémy Censier, entre autres.

Cette opération de communication a rendu hommage à des victimes ayant subi des crimes et l'indifférence du système judiciaire. Ce collage a constitué un appel à réformer le droit face aux scandales liés à la récidive, aux remises en liberté pour vice de forme, aux OQTF non exécutées, toutes ces failles que l'IPJ dénonce depuis près de 20 ans.

Au total, l'équipe de l'IPJ a collé plus de 500 affiches : la rue du ministère de l'Intérieur est devenue la *rue Philippine*, la place du Palais Bourbon est devenue la *place Victorine Dartois*...

Les réactions des familles de victimes sont unanimes, elles ont toutes été très touchées par l'action : *"Merci beaucoup. Quelle belle action de votre part à tous. Combien de temps vont rester toutes ces plaques au vu de cette France extrême gauchisée...de nos enfants, nos époux, nos êtres chers disparus. Encore merci"*.

5. LA MOBILISATION CITOYENNE

La pétition demeure un outil central de l'action de l'Institut pour la Justice pour démontrer l'implication des Français contre les dysfonctionnements judiciaires. À échéance régulière, l'IPJ transmet ses pétitions aux destinataires concernés — parlementaires, maires et ministres — afin qu'elles soient suivies d'effet. En 2025, plusieurs campagnes ont rencontré une forte adhésion, parmi lesquelles :

- **Justice pour Lola : exigeons la peine maximale ! 202 000 Français signent la pétition de l'IPJ.**

A la veille du procès de Dahbia Benkired, la meurtrière de la petite Lola, 12 ans, qui avait causé une émotion et une colère nationales. L'IPJ a lancé une pétition pour demander la perpétuité qui a été signée en quelques jours à peine par 202 000 Français.

- **Plus de 31 000 Français exigent la perpétuité réelle pour les violeurs d'enfants.**

L'Institut pour la Justice demande un rehaussement de toutes les peines prévues par le Code pénal pour les viols sur mineurs :

- le viol d'un mineur doit être puni de la perpétuité
- le viol d'un mineur avec actes de barbarie doit être puni de la perpétuité réelle.

- **Tous avec Florian, le policier de Nanterre !
Plus de 300 000 Français réclament son acquittement.**

En juin 2025, la Justice a décidé de renvoyer Florian, le policier mis en cause dans la mort de Nahel à Nanterre en juin 2023, devant la cour d'assises pour meurtre.

L'Institut pour la Justice a lancé une pétition pour réclamer l'acquittement de Florian et **plus de 300 000 Français l'ont signée en quelques jours à peine**. Les Français honnêtes soutiennent ce policier.

La plainte de l'IPJ contre l'Etat pour « inaction sécuritaire »

L'Institut pour la Justice a poursuivi son action contentieuse engagée contre l'État pour « inaction sécuritaire ». Le 5 mai 2025, le tribunal administratif de Paris a rejeté la plainte de l'association. Qu'à cela ne tienne, l'association a fait appel de cette décision. Cette démarche permet de porter le débat sur la responsabilité de l'État en matière de sécurité devant la justice administrative et de maintenir la pression sur les pouvoirs publics.

6. L'ASSOCIATION AVEC SES DONATEURS ET SES SYMPATHISANTS

- **Les réseaux sociaux**

L'IPJ crée du contenu et poste activement sur toutes les plateformes de réseaux sociaux.

L'IPJ est très présent sur Facebook et draine un public fidèle à ses publications. Fin 2025, la page de l'association comptait près de 116 200 « followers » (contre 83 000 au 31 décembre 2024).

L'association fait régulièrement le « buzz » auprès de sa communauté avec des informations sur les dysfonctionnements de la Justice qu'elle trouve notamment dans la presse quotidienne régionale. L'IPJ est également présent sur X où, continuant de croître, il est désormais suivi par plus de 33 000 personnes (contre 29 000 fin 2024). Cet instrument de communication permet de joindre un public de personnalités politiques, journalistes et chroniqueurs judiciaires. Cela permet d'obtenir des informations très rapidement et de les répercuter à tous ses sympathisants. Ce média permet aussi de s'adresser directement à des décideurs ayant une large audience.

L'IPJ a poursuivi son développement sur Instagram, LinkedIn, Telegram et Tiktok. Sur Instagram l'association était suivie par 48 400 personnes fin 2025.

- **La chaîne Youtube de l'IPJ**

La chaîne Youtube de l'Institut pour la Justice a été alimentée en 2025 avec la publication de nombreux shorts, un format de vidéos largement plébiscitées. 30 000 personnes sont abonnées à la page Youtube de l'IPJ fin 2025.

- Les courriels de l'IPJ

L'IPJ, par la plume d'Axelle Theillier, sa Présidente, ou de Pierre-Marie Sève, son délégué général, a envoyé à ses sympathisants 90 emails d'informations sur l'actualité et les actions de l'IPJ. Ces emails envoyés sont très importants, car ils permettent à l'association de garder un contact direct avec ses sympathisants et ses donateurs et leur demander de soutenir l'association par des dons en ligne.

Ces emails ont généré, en 2025, plus de 11 000 réponses de la part de ses sympathisants. L'association met un point d'honneur à répondre aux messages reçus pour maintenir le lien avec ses membres.

- Les courriers de l'IPJ

En 2025, Axelle Theillier, présidente de l'IPJ, a envoyé des courriers par La Poste à tous les membres de l'IPJ. Ces courriers, qui sont très souvent accompagnés d'une demande de soutien, permettent surtout de donner des informations sur l'actualité judiciaire et sur les actions de l'association à toutes les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui n'utilisent pas d'ordinateur.

L'IPJ a notamment envoyé deux bulletins d'information « Droit & liberté » numéros 41 et 42 en mars et en octobre, qui font le point sur tous les chantiers de l'association. Le bulletin a évolué en 2025 pour un format plus court, plus ludique mais toujours documenté et précis.

7. PERSPECTIVES

Forte des résultats obtenus en 2025, l'association entend poursuivre et amplifier son action selon ses axes prioritaires : l'égalité des droits entre la victime et l'accusé, l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens, une fermeté de précaution vis-à-vis des criminels dangereux, l'application effective des peines prononcées et une Justice transparente qui rende des comptes aux citoyens.

L'IPJ continuera de combiner production d'expertises, plaidoyer parlementaire, mobilisation citoyenne et nouveaux formats de contenu pour faire progresser ses propositions, dans le prolongement de la dynamique engagée en 2025. De plus, de grandes échéances nous attendent : les élections présidentielles en 2027 que l'IPJ commence à préparer dès 2026.

Les chantiers au long cours seront, bien sûr, poursuivis :

- Continuer le travail concernant la plainte contre l'État déposée par l'association.
- Rencontrer des victimes qui veulent s'engager pour permettre des changements substantiels.
- Renforcer la visibilité dans les médias pour faire connaître son travail.

Conclusion

L'exercice 2025 illustre la maturité de l'Institut pour la Justice : une victoire législative validée au plus haut niveau, des études de référence largement reprises, des mobilisations citoyennes massives et une voix médiatique consolidée. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans la fidélité des donateurs et l'engagement des experts, des bénévoles et de l'équipe de l'association, que ce rapport tient à remercier.

C'est dans cet esprit de service des citoyens et des victimes que l'Institut pour la Justice abordera l'année à venir, déterminé à poursuivre son combat pour une Justice plus juste, plus ferme et plus à l'écoute du peuple français.

L'actualité donne malheureusement raison au bien-fondé de notre institut et nous oblige dans notre mission.

Le présent rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.